

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:  
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

## 33827 - une nouvelle musulmane se demande comment en informer sa mère

---

### question

Une sœur d'origine hindoue vient de se convertir à l'Islam. Elle n'en a pas encore informé ses parents, mais elle va le faire incessamment. Elle ne sait pas comment s'y prendre, étant sûre qu'ils vont la désavouer. J'espère que vous l'aidez à informer ses parents. Elle ne veut pas informer ses parents qu'une personne va l'épouser et dépenser à son profit (même si elle trouvait quelqu'un ?) car ses parents croiraient que c'est à cause de cet homme qu'elle s'est convertie (ce qui n'est pas exact). J'espère recevoir un conseil

### la réponse favorite

Louanges à Allah

Nous louons Allah d'avoir bien guidé et assisté cette sœur à embrasser l'Islam. Nous Lui demandons de raffermir son cœur et de consolider et d'approfondir sa foi. Le conseil que nous lui donnerions d'informer ou de ne pas informer ses parents dépendrait de notre connaissance des conséquences qui pourraient découler de cela..Les conséquences se limiteraient elles au simple désaveu sans aller jusqu'à l'expulsion et la nuisance? Ont-ils les moyens de la forcer à retourner à leur religion?

En tout état de cause, si le fait de porter l'information à leur connaissance entraîne un préjudice, je vous conseille de le retarder jusqu'à ce que la foi de la convertie se renforce et qu'elle possède plus de connaissances. Pendant ce temps, il faut que les musulmans qui sont au courant de sa situation s'efforcent de lui trouver un bon mari et un milieu d'accueil approprié au cas où elle serait amenée à se séparer de ses parents. Le fait que ceux-ci croient qu'elle se serait

# **L'islam en questions et réponses**

Superviseur général:  
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

convertie pour pouvoir se marier avec une personne déterminée ne lui nuirait pas. Il n'y a aucun mal à ce qu'elle contracte ce mariage s'il lui assure protection et l'aide à maintenir sa religion.

Il faudrait que vous consultiez les détenteurs du savoir et de l'expérience dans votre pays, notamment ceux d'entre eux qui connaissent la sœur concernée, la situation de sa famille et leurs conditions de vie.

Allah le sait mieux.